



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## **Pas de pause sur PAUSE**

### **Refusons l'abandon des universitaires de Gaza**

Créé en 2017, le Programme national d'accueil en urgence des scientifiques et des artistes en exil (PAUSE) permet à des chercheuses, chercheurs et artistes menacé-es en raison de persécutions ou de la situation sécuritaire dans leur pays d'être accueilli-es en France par des établissements d'enseignement supérieur, des organismes de recherche ou des institutions culturelles. Depuis sa création, il a permis de protéger des centaines de scientifiques et d'artistes contraint.es à l'exil.

En janvier dernier, les quatre ministères de tutelle du programme PAUSE ont suspendu l'examen des candidatures des scientifiques et artistes palestinien·nes de Gaza et refusé d'accorder le statut officiel de lauréat·e aux personnes dont les dossiers avaient pourtant déjà été validés. Le SNESUP-FSU a fermement condamné cette décision. Désormais, les candidatures sont rejetées en raison de l'origine géographique des candidat·es. Une telle décision est discriminatoire et inacceptable.

Elle intervient alors même que l'ensemble du système éducatif de Gaza, la recherche et l'enseignement supérieur palestiniens sont méthodiquement détruits. Les universités ont été anéanties, des milliers d'étudiant·es, d'enseignant·es et de chercheur·euses ont été tué·es, les infrastructures de recherche ont disparu. Dans un tel contexte, accueillir des scientifiques en danger ne relève pas seulement d'un impératif humanitaire : c'est aussi contribuer à préserver des savoirs, des compétences et une communauté scientifique indispensables à la reconstruction future d'un pays. En refusant aujourd'hui d'accueillir ces chercheuses et chercheurs, la France, qui jusqu'alors soutenait ce dispositif de solidarité académique, se défait de sa responsabilité et se rend complice de ces pertes. D'autres pays (Italie, Espagne, Royaume-Uni...) ont continué à procéder à des évacuations.

Le 18 juin 2026, le Conseil d'État a rejeté par ordonnance le référé-suspension déposé quelques jours plus tôt par un collectif réunissant notamment la LDH, l'Association France Palestine Solidarité (AFPS) et l'Union juive française pour la Paix, au motif que le programme PAUSE n'était pas « de nature à rendre possible une évacuation du territoire de Gaza, ce programme ne comportant, pour les scientifiques ou artistes concernés, aucune mesure visant à l'évacuation ou à l'aide à l'évacuation des territoires où ils résident ».

Le SNESUP-FSU considère que cette argumentation entre en contradiction avec l'objet du programme Pause, des lauréat·es en provenance de Palestine ayant été accueilli·es jusqu'à une date récente, et soutient le nouveau référé-suspension déposé le 1<sup>er</sup> juillet par le collectif.

Face à la destruction de l'enseignement supérieur palestinien, la communauté universitaire ne peut accepter ces choix politiques discriminatoires.

Le SNESUP-FSU demande au gouvernement français :

- de revenir immédiatement sur la décision de suspendre l'instruction des candidatures des scientifiques et artistes palestinien·nes de Gaza ;
- de délivrer sans délai le statut officiel de lauréat·e aux personnes dont les candidatures ont déjà été validées afin qu'elles puissent obtenir un visa ;
- de prendre de façon urgente toutes les mesures nécessaires pour permettre leur évacuation et leur accueil effectif dans les établissements français.

*Paris, le 7 juillet 2026*